

316

morts sur les routes en octobre

Le nombre de décès sur les routes a chuté de 16,4% en octobre, avec 316 personnes tuées. Sur les dix premiers mois de l'année, 2 882 personnes sont mortes, 22 de plus que sur la même période en 2015.

ASSEMBLÉE

Les députés LR veulent la destitution de Hollande

Jeu 10 novembre, 152 députés du groupe Les Républicains ont annoncé avoir déposé une proposition de résolution pour destituer François Hollande pour divulgation d'informations secrètes. Parmi les signataires, plusieurs candidats à la primaire de la droite dont Jean-François Copé, François Fillon, Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-Frédéric Poisson.

SÉCURITÉ

Des concessions sur le mégafichier TES

Les usagers qui ne souhaitent pas que leurs empreintes digitales figurent dans le mégafichier controversé baptisé Titres électroniques sécurisés (TES), créé le 30 octobre pour regrouper les données personnelles des Français (identité, domicile, photo, empreintes), pourront le refuser, ont annoncé jeudi 10 novembre le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, et la secrétaire d'Etat au numérique, Axelle Lemaire. - (AFP)

FIN DE VIE

Relaxe pour un homme qui avait aidé sa femme à mourir

Jean Mercier, un homme de 88 ans jugé en appel à Lyon

pour avoir aidé sa femme dépressive à mettre fin à ses jours en 2011, a été relaxé jeudi 10 novembre. Il avait été condamné en première instance à un an de prison avec sursis. - (AFP)

SOCIAL

Les élections dans les TPE reportées

La ministre du travail, Myriam El Khomri, a diffusé un communiqué, jeudi 10 novembre, laissant clairement entendre que les élections dans les très petites entreprises (TPE), initialement prévues du 28 novembre au 12 décembre, allaient être repoussées, à cause d'un contentieux que la Cour de cassation doit trancher.

RECTIFICATIF

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article titré « Secret-défense, la menace qui pèse sur Hollande » (*Le Monde* du 9 novembre), le président bénéficie d'une irresponsabilité pénale et civile pour les actes commis dans l'exercice de ses fonctions. La saisine du procureur de Paris par Eric Ciotti au sujet des informations « confidentielles » que deux journalistes du *Monde* se seraient procurées auprès de François Hollande n'aura donc pas de conséquence judiciaire pour lui.

Au tribunal, le policier, le lycéen et un grand coup de poing

Le procureur a requis six mois avec sursis contre le gardien de la paix qui avait frappé un élève parisien, lors du mouvement contre la loi travail

Les onze secondes de vidéo sont accablantes. Un garçon à terre se fait hurler dessus par trois policiers : « Lève-toi ! Lève-toi ! », crient-ils en lui tordant le bras. A peine est-il debout que l'un des gardiens de la paix, casqué, lui décoche un coup de poing en pleine figure. Le garçon est violemment projeté sur le sol, le policier l'immobilise en maintenant son genou sur le corps. Deux de ses collègues, bouclier en main, se placent devant.

Sans ces images, tournées grâce à un téléphone portable, Sofiane O., gardien de la paix au commissariat du 19^e arrondissement de Paris, n'aurait jamais comparu devant le tribunal correctionnel, sous l'accusation de « violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique ».

La victime est un lycéen de 15 ans ; il était rentré chez lui sans oser raconter à ses parents ce qu'il s'était passé. Ce matin du 24 mars, en pleine vague de manifestations contre la loi travail, Adan était arrivé devant le lycée Bergson dont les portes étaient bloquées par un éphémère barrage de poubelles.

Il s'était joint au groupe d'élèves qui lançaient des œufs et des paquets de farine sur la poignée de policiers envoyés par le commis-

sariat. Furieux d'avoir été atteints et ayant reçu l'ordre d'interpeller les « récalcitrants », ils avaient poursuivi les lycéens dans la rue. Adan était l'un d'eux. En courant, il avait trébuché et était tombé, aussitôt entouré par les trois policiers. Mise en ligne dans les heures qui suivaient, la vidéo avait enflammé les réseaux sociaux et conduit l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) à ouvrir une enquête.

Quel contraste entre l'allure sage du prévenu, un jeune homme fluide, aux traits fins, portant costume sombre et cravate, qui se tient face au tribunal et ces images de violence d'un policier casqué diffusées dans la salle d'audience !

« Ça brûle, la farine ? »

Entre éléments de langage calibrés – « les effectifs étaient insuffisants », « je ne faisais que des missions de police secours et je n'avais reçu que quelques heures de formation en maintien de l'ordre » – et langue de procès-verbal – « l'hostilité des individus » dès l'arrivée de « l'équipage » –, Sofiane O., 26 ans, semble réciter plus qu'il ne s'exprime. « Il y avait des risques que ça dégénère, j'étais sur le qui-vive, en situation de stress », dit-il.

La présidente :

« Ce sont des œufs, est-ce que cela représente vraiment un danger ? »

– J'ai vu aussi un paquet de farine enflammé...

– Mais ça brûle, la farine ? demande, dubitative, la présidente.

– Ben oui, le papier. Avec un briquet. »

Le prévenu a du mal à expliquer pourquoi il a donné une version différente des faits avant que la vidéo ne lui soit soumise

Sofiane O. assure aussi avoir vu les lycéens « jeter des pierres ». « Pas beaucoup », concède-t-il.

« Vous ne les avez pas signalés dans le rapport que vous avez rédigé le jour même », observe la présidente.

– C'est un oubli de ma part. »

Le gardien de la paix affirme aussi qu'il s'est « senti en danger » quand l'élève qu'il entourait avec ses deux collègues s'est redressé.

« J'ai eu l'impression que ses doigts tiraient sur la jugulaire de mon casque. J'ai voulu lui porter un coup au plexus. Malheureusement, à ce moment-là, il y a eu une poussée. C'est un malheureux concours de circonstances, je n'ai jamais eu la volonté de le frapper au visage. Je regrette vraiment. Surtout que j'ai travaillé dur pour entrer dans la police. »

Maladroitement, il ajoute, pour preuve de sa bonne foi : « Sans compter que je travaille depuis deux ans dans ce commissariat, que je sais qu'il y a des caméras de vidéosurveillance de la préfecture de police et que les lycéens filment tout avec leur portable... »

Le prévenu a toutefois plus de mal à expliquer pourquoi, lors de son premier interrogatoire par l'IGPN, il a donné une version très différente des faits, avant que les enquêteurs ne lui soumettent les images des vidéos tournées sur place.

De l'autre côté du banc, assis entre ses parents, Adan, vêtu lui aussi d'une chemise blanche et d'un pantalon noir, semble dépassé par l'attention qui l'entoure. Appelé à la barre, il raconte timidement les faits, reconnaît les lancers d'œuf et de farine, assure qu'il n'y a eu aucun jet de pierres et fait naître un sourire sur les visages des juges lorsqu'il dit qu'il n'a ni proféré ni entendu d'insultes contre les policiers.

« Vous les avez donc bien accueillis ? »

– Si, oui mais non », souffle l'adolescent, qui s'en est sorti avec le nez en sang et une plaie heureusement sans gravité à l'arrière du crâne.

« J'ai envie de croire que Sofiane O. a vraiment paniqué ce jour-là, qu'il est conscient de la gravité de son geste et que cette comparaison lui a permis de réaliser qu'il a failli tout perdre », observe le procureur en requérant contre le gardien de la paix six mois de prison avec sursis, sans inscription à son casier judiciaire, afin de lui permettre de continuer à exercer son métier.

Le jugement a été mis en délibéré au 23 novembre. En attendant, Sofiane O., interdit de mission sur la voie publique, a été affecté... aux caméras de surveillance. ■

PASCALE ROBERT-DIARD

L'INFO en mode Week-End

BERNARD POIRETTE
7:00-10:15 SAM/DIM

RTL
#RTLBOUGE | RTL.fr

Une campagne pour un droit de vote effectif en détention

Les ministres de la justice et de l'intérieur sont appelés à installer des urnes en prison. En 2012, 4% des détenus ont voté à la présidentielle

Les détenus seront-ils plus nombreux à prendre part à la prochaine élection présidentielle ? En 2012, moins de 4% d'entre eux ont voté. L'association Robin des lois, le député Sergio Coronado (Europe Ecologie-Les Verts) et l'avocat Jean-Christophe Ménard ont lancé mercredi 9 novembre une campagne en ce sens. Il n'est pas besoin d'obtenir une modification des textes puisque les détenus ont le droit de vote comme tout citoyen, en dehors de ceux dont la sanction prévoit expressément la suspension des droits civiques. L'objectif est « de rendre effectif ce droit », précise M. Coronado.

Cette campagne de sensibilisation cherche à « introduire davantage de République dans l'univers carcéral », selon l'appel mis en ligne sur le site Change.org sous la forme d'une pétition « Des urnes en prisons » adressée au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux. Leur credo est que la réinsertion à laquelle la prison est censée travailler n'est pas qu'économique ou sociale, mais également civique. Les textes prévoient l'exercice de ce droit citoyen mais dans la pratique « la plupart des détenus, condamnés ou prévenus, ignorent même qu'ils ont le droit de vote », affirme François Korber, délégué général de Robin des lois.

La loi pénitentiaire de 2009 avait innové dans ce but en permettant aux détenus de s'inscrire sur les listes électorales de la com-

mune de leur lieu de détention, dès lors qu'ils demandent une domiciliation au greffe de l'établissement pénitentiaire. Dans la pratique, rien n'a changé. « Il n'est pas évident par exemple pour un détenu de Fleury-Mérogis de prendre contact avec un habitant de la commune qu'il ne connaît pas pour lui confier une procuration de vote, sans crainte d'être trahi dans l'urne », dit M. Korber.

« Citoyens de deuxième classe »

Installer des bureaux de vote dans les prisons serait ainsi la solution. Car on ne voit pas les juges d'application des peines accorder des permissions de sortir à tous les détenus le jour du scrutin... Une trentaine de permissions ont été accordées lors des municipales de 2014. Le système de vote par procuration pourrait fonctionner, mais encore faut-il que les détenus soient au courant qu'ils ont le droit de voter et inscrits sur les listes...

« Permettre aux détenus de mettre un bulletin dans l'urne serait une mesure extrêmement productive alors qu'en détention, les personnes ont le sentiment d'être reléguées comme des citoyens de deuxième classe », plaide l'avocat Jean-Christophe Ménard. Des pays aussi différents que la Pologne, le Danemark ou la République tchèque ont placé des bureaux de vote dans les lieux de détention.

Robin des lois a ainsi adressé une série de courriers aux préfets

pour réclamer l'installation des bureaux de vote dans les centres pénitentiaires de leur département. Un premier refus, signifié par la préfète de la Vienne, Marie-Christine Dokhélar, va être attaqué dans les prochains jours devant le tribunal administratif de Poitiers.

Avec pour toile de fond la salve de procédures juridiques qu'ils préparent, les initiateurs de cet appel vont prochainement rencontrer le ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas. Une entrevue avec Bernard Cazeneuve, à l'intérieur, a également été sollicitée. Ils plaident au minimum pour une expérimentation dans deux prisons significatives en 2017. Et lancent une campagne d'information auprès des détenus pour qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Sur les 68 500 détenus que comptait les prisons françaises au 1^{er} octobre, Robin des lois estime que plus de 50 000 ont le droit de vote. L'association plaide par ailleurs pour abroger l'article 370 du code pénal qui prive encore du droit de vote les personnes condamnées avant 1994, à l'époque où l'interdiction des droits civiques était automatiquement liée à la sanction de certains délits ou crimes. Une automaticité qui n'existe plus depuis 1994 mais dont les personnes condamnées avant cette date font encore les frais. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN